

Saint Paul sur Yenne



De la fraîcheur



Un peu de patrimoine

Bulletin 2014 2015



Au détour d'un chemin



Un coin à pêche

*Vous ne connaissez pas ces endroits?
Les informations pour les découvrir sont dans le bulletin!*

Sommaire

Le mot du maire

L'équipe municipale.....page 1

Les aménagements.....page 3

Les finances.....page 7

Les services techniques.....page 11

La vie dans la commune.....page 14

L'école.....page 22

Les associations.....page 29

Un peu d'histoire.....page 35

Le personnel.....page 38

Nos joies, nos peines.....page 37

Démarches et services.....page 39

Par souci de protection de l'environnement, nous avons essayé de limiter le nombre de pages et avons imprimé ce bulletin sur du papier recyclé.

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 17h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 04 79 36 99 34
- Courriel : mairie.stpaulsuryenne@wanadoo.fr

L E MOT DU MAIRE

L'équipe municipale, en place depuis une année, fonctionne dans un esprit de concertation et de dialogue. Ce choix de travail qui me tient à cœur a trouvé d'emblée l'adhésion du groupe.

C'est dans le même esprit que nous avons ouvert certaines commissions à des volontaires. En effet, la diversité des compétences et les échanges de point de vue enrichissent la réflexion.

Nous avons en premier lieu revisité le fonctionnement de la salle des fêtes afin qu'elle soit le plus accessible possible aussi bien aux associations qu'aux San Paulans.

Nous avons modifié le projet de la Cure avec la volonté qu'elle soit elle aussi un lieu de rassemblement, d'échange et de convivialité. Un nouveau lien entre nous tous.

Bientôt nous accueillerons de nouveaux habitants. Le cadre de vie, le dynamisme des associations, les fêtes traditionnelles et les valeurs de la commune sont des atouts qui les aideront à se sentir San Paulan rapidement.

L'évolution de la population nous conduit à réfléchir dès à présent à l'agrandissement de l'école.

A de nombreux niveaux de décisions, des réformes aux contours encore flous sont engagées.

Le conseil départemental est entièrement renouvelé et ses limites de compétences vont très certainement être réduites au profit d'une région, elle-même nouvelle.

Un projet de fusion des communautés de communes est en cours mais nous n'avons pas encore les directives, en premier lieu la population minimum.

La taille et le nombre des communes seront vraisemblablement impactés.

Des baisses de dotations de l'état obligeront toutes les collectivités à resserrer leurs dépenses. A l'échelle de Saint Paul, nous avons déjà senti les premières conséquences de ces baisses qui iront crescendo dans les années à venir.

Nous avons souhaité faire paraître ce bulletin juste après les votes des comptes 2014 et du budget prévisionnel 2015 afin de vous fournir des informations sur les finances qui correspondent à l'année en cours.

Nous envisageons de renouveler chaque année à l'automne, une réunion publique qui permettra de vous informer de nos travaux, à mi-chemin entre deux bulletins.

J'espère que vous ressentirez à la lecture de ce bulletin la volonté de transparence et le dynamisme qui animent notre équipe.

*A bientôt.
Pierre SULPICE*

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De gauche à droite :

Stéphane MERLIER, Raphaël CHARDONNET, Steve HOOGHE (quatrième adjoint), Laurence BOIRON, Stéphane GAMES, Christiane PERRIAND-GENIN, Pierre SULPICE (maire, délégué et vice-président à la CCY), Stéphane LOMBARD (troisième adjoint et délégué CCY), Matthieu CAILLARD (premier adjoint), Frédérique GRUFFAT, André DUPERCHY, Sandrine DIEBLING CARLES, Maryline ROSSET (deuxième adjointe et déléguée CCY) et Laurent DEBAY.

Sabrina FEIGENBLUM, en formation à l'étranger, n'est pas présente sur la photo.

Un conseil municipal par mois ne nous semblait pas suffisant pour partager nos visions sur les différents dossiers. Nous avons donc décidé de nous retrouver tous ensemble toutes les trois semaines en alternant une réunion et un conseil municipal.

L'équipe municipale est composée des commissions suivantes :

**Les BATIMENTS
COMMUNAUX**

Laurence BOIRON
Raphaël CHARDONNET
Stéphane LOMBARD

**Le DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Stéphane LOMBARD
Matthieu CAILLARD
Steve HOOGHE
Maryline ROSSET

L'ECOLE

Maryline ROSSET
André DUPERCHY
Sabrina FEIGENBLUM
Stéphane MERLIER

**L'AMENAGEMENT DU
CENTRE**

Matthieu CAILLARD
Sandrine DIEBLING CARLES
Stéphane GAMES
Steve HOOGHE
Maryline ROSSET

Les FINANCES

Matthieu CAILLARD
Steve HOOGHE
Stéphane LOMBARD
Christiane PERRIAND-GENIN
Pierre SULPICE

Le CADRE de VIE

Stéphane GAMES
Laurence BOIRON
Sabrina FEIGENBLUM

Les APPELS d'OFFRES

Pierre SULPICE
Laurent DEBAY
André DUPERCHY
Christiane PERRIAND-GENIN

La COMMUNICATION

Laurent DEBAY
Frédérique GRUFFAT
Stéphane MERLIER
Christiane PERRIAND-GENIN

La CURE

Frédérique GRUFFAT
Laurence BOIRON
André DUPERCHY
Pierre SULPICE

**Les RESSOURCES
HUMAINES**

Stéphane MERLIER
Christiane PERRIAND-GENIN
Pierre SULPICE

**Les RELATIONS avec la
POPULATION**

André DUPERCHY
Laurence BOIRON
Raphaël CHARDONNET
Sabrina FEIGENBLUM
Frédérique GRUFFAT
Christiane PERRIAND-GENIN

**Les SERVICES
TECHNIQUES**

Steve HOOGHE
Matthieu CAILLARD
Laurent DEBAY
Sandrine DIEBLING CARLES
Stéphane GAMES
Frédérique GRUFFAT
Stéphane LOMBARD

Evelyne Barbiéri, Sophie Buisson-Bertrand, François Choulet, Kate Fontaine, Claudine Marten, Juliette Prod'Homme, Patrick Prod'Homme, Michel Vignollet et Angélique Vigreux participent à différentes commissions en tant que volontaires.

L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE

Depuis plusieurs années, le bulletin municipal retrace l'évolution du projet d'aménagement du centre de Saint Paul.

Quel a été l'avancement du projet en 2014 ?

Vous l'avez sûrement remarqué, les logements de la tranche 1 sont sortis de terre.

Toutefois, les travaux d'aménagement de voirie pour la voie de desserte de la tranche 3 (lotissement sur la colline) ont été stoppés en avril 2014.

Pourquoi l'équipe municipale a-t-elle marqué une pause dans le projet ?

Cette année a été nécessaire pour faire un état des lieux technique et financier de cette opération, puis travailler sur une modification du projet afin de proposer un aménagement :

- qui réponde aux besoins du plus grand nombre ;
- qui respecte les contraintes réglementaires ;
- qui améliore la sécurité des riverains avec des pentes moins importantes ;
- qui soit compatible avec nos capacités ultérieures d'entretien et d'exploitation ;
- dont le coût global reste maîtrisé.

N'était-il pas plus simple de stopper complètement l'opération ?

L'opération en était à un stade très avancé et il était difficile de rendre à la colline son aspect initial.

Les terrains, où les logements vont être construits, étaient déjà vendus à l'aménageur (La Savoisienne Habitat). La commune est liée à cet aménageur par des documents contractuels qui précisent la répartition technique et financière de l'aménagement.

De même, des marchés étaient signés avec les entreprises de travaux publics. La rupture de ces différents contrats aurait coûté de fortes pénalités à la Commune.

La remise en état des lieux aurait représenté une somme non négligeable également.

Que va-t-il se passer en 2015 ?

La Savoisienne Habitat finalise la construction des logements de la tranche 1 qui seront livrés à l'été 2015. La plupart des maisons à la vente ont trouvé preneurs.

Les attributions des logements à la location n'ont pas encore été faites.

L'aménageur reprend son projet pour les tranches 2 et 3, en concertation avec la mairie, pour prendre en compte les modifications de la voirie.

Le premier trimestre 2015 a été consacré à la finalisation technique du projet d'aménagement :

- achèvement des études pour le nouveau tracé de la voirie de desserte de la tranche 3 et pour la reprise des réseaux ;
- travail en concertation avec la Savoisienne pour la redistribution des lots de cette tranche.

En parallèle, l'acquisition du terrain nécessaire à cette modification de tracé est en cours de réalisation.

La reprise des travaux est prévue à l'été 2015.

En vert, la modification du tracé de la route avec l'aire de retournement obligatoire.



Dans un premier temps, la voirie de desserte de la tranche 3 sera achevée : démolition des portions abandonnées et création de la nouvelle section.

Dans un second temps, les travaux de sécurisation de la RD921c et de requalification de la placette du monument aux morts seront réalisés.

Le bilan financier global sera établi à la fin de l'opération.

Le hameau des Michauds va s'agrandir des logements qui seront livrés à l'été. La desserte s'appellera impasse Près Moutons.

L E FOUR DES CALLAMAND

Le four situé dans la colline a été racheté par la commune à un prix de 2500 €

Ce four a été vérifié par un professionnel afin de s'assurer qu'il était encore utilisable.

Une fois la transaction financière terminée, les travaux (réparation de la toiture et de la cheminée...) pourront commencer.

Ces travaux seront réalisés en collaboration avec les associations.



L A RÉNOVATION DE LA CURE

Un dossier bien avancé à notre arrivée.

Lors de notre prise de fonction, les plans du réaménagement de la cure étaient définis et les marchés venaient tout juste d'être attribués. Le bâtiment avait 3 fonctions : au rez-de-chaussée, une salle de réunion, une bibliothèque attenante à une salle de lecture mais séparées toutes deux par un escalier intérieur et à l'étage une salle de rangement du matériel pour les associations et des bureaux.

Le plan de financement des travaux était ainsi prévu :

- Estimatif : 354 000 € (HT) ;
- Aides : 189 800 € (mini contrat et FDEC) ;
- Réserve parlementaire : 104 200 € (demandée mais non attribuée à ce moment là) ;
- Emprunt : 60 000 €.

Nos choix

Nous avons stoppé l'avancée de ce dossier afin d'en étudier de plus près le projet en ayant pris soin de vérifier que les subventions du mini-contrat étaient maintenues malgré le report de délai.

5

Ce temps nous a permis de travailler sur plusieurs fronts :

- technique : nous avons repris contact avec l'architecte et entamé avec lui une réflexion afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et prévoir un chauffage au sol pour la totalité du rez-de-chaussée (une partie devait rester en plancher) ;
- financier : nous avons entrepris une recherche de pistes d'économies sur le bâtiment. Nous ne pouvons nous permettre de sortir du cadre financier prévu, d'autant que la demande sur la réserve parlementaire de 104 200 € demandée s'est vue notifiée à 20 000 €.



COMMENT FONCTIONNE LE BUDGET COMMUNAL ?

Le budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses d'un exercice.

Il est divisé en deux sections, le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Fonctionnement :

Les recettes proviennent :

- des impôts locaux ;
- des dotations de l'état (Dotation Globale de Fonctionnement) qui reverse à chaque commune une petite partie des impôts qu'il prélève (impôt sur le revenu, TVA, carburants cigarettes,...) en fonction de différents critères ;
- des revenus divers issus de la vente de certains services municipaux payants (Restaurant scolaire), des locations ou des participations d'organismes extérieurs.

Les dépenses servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien :

Entretien des bâtiments, des routes, paie des employés municipaux, ainsi que les diverses charges financières (taxes foncières, intercommunalité et intérêts d'emprunts).

7

L'investissement :

les dépenses d'investissement améliorent ou préservent le patrimoine (achat de matériel, travaux de voirie, aménagement du centre, réhabilitation de la cure, etc...). Le remboursement du capital des emprunts entre dans ces dépenses.

Les opérations d'investissement sont financées par les fonds propres de la commune et par des subventions (Département et Etat principalement).

Les emprunts auprès des banques permettent de répartir le coût des investissements importants sur plusieurs années et de garder des fonds propres à la commune.

FISCALITE

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique soit :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| • Taxe d'habitation : 11.78 % | • Foncier bâti : 11.79 % |
| • Foncier non bâti : 76.84 % | • CFE : 21.51 % |

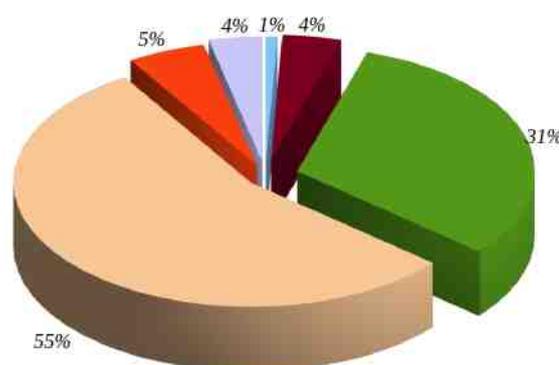
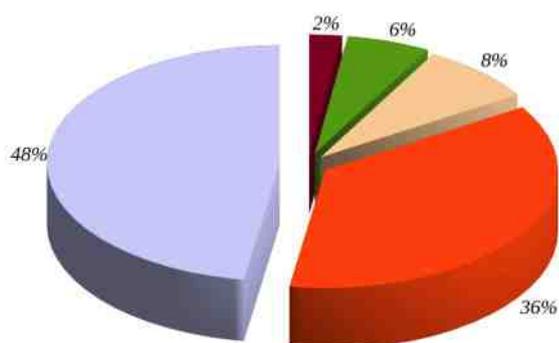
Ces taux d'imposition s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Charges à caractère général	130 524,73	
Charges de personnel	99 944,61	
Autres charges de gestion courante	22 012,89	
Charges financières	15 906,45	
Atténuation de produit	6 174,00	
TOTAL	274 562,68	

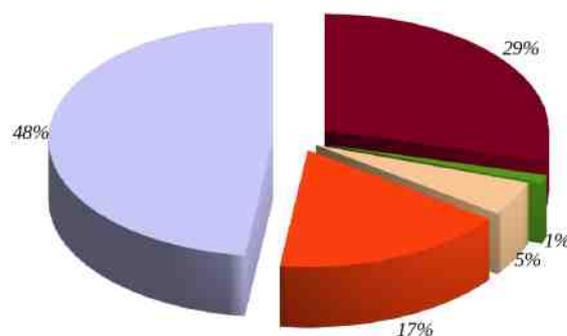
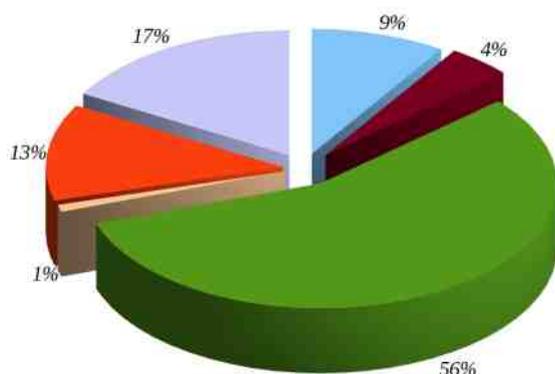
RECETTES		
Atténuation de charges	17 392,66 €	
Produits des services	26 558,58 €	
Impôts et taxes	264 351,07 €	
Dotations et participations	151 098,67 €	
Autres produits de gestion courante	19 257,64 €	
Produits exceptionnels	3 700,00 €	
TOTAL	482 358,62 €	



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Matériel Mairie	59 519,99 €	
Voirie	44 403,65 €	
Bâtiment Ecole	3 200,00 €	
Aménagement centre	199 079,38 €	
Réhabilitation Cure	15 456,00 €	
Remboursement d'emprunts	32 508,74 €	
TOTAL	354 167,76 €	

RECETTES		
Subvention d'investissement	77 634,00 €	
FCTVA	27 478,67 €	
Taxe Locale Equipement	7 698,67 €	
Taxe Aménagement	1 792,81 €	
Excédent de fonctionnement	48 128,65 €	
TOTAL	162 732,80 €	



Le budget 2014 est clos avec un excédent de fonctionnement de 460 573,09 € comprenant l'excédent de cette année (207 795,94 €) et le report des excédents des années antérieures (252 777,15 €).

L'investissement présente un déficit de 189 563,61 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Le budget doit obligatoirement être équilibré dans chaque section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	175 000 €
Charges de personnel	115 000 €
Autres charges de gestion courante	44 000 €
Charges financières	22 000 €
Atténuation de produit	9 000 €
TOTAL DEPENSES	365 000 €
Virement à la section investissement	293 000 €

RECETTES	
Excédent antérieur reporté	271 000 €
Atténuation de charges	4 000 €
Produits des services	14 000 €
Impôts et taxes	258 000 €
Dotations et participations	100 000 €
Autres produits de gestion courante	11 000 €
TOTAL RECETTES	658 000 €



Le total des recettes correspond aux 365 000 € de dépenses auxquels sont ajoutés les 293 000 € pour l'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Déficit 2014 à combler	190 000 €
Matériel Mairie	16 000 €
Voirie	50 000 €
Bâtiment Ecole	6 000 €
Cimetière	21 000 €
Aménagement centre	338 000 €
Cure	450 000 €
Gîte	70 000 €
Remboursement d'emprunts	27 000 €
TOTAL DEPENSES	1 168 000 €

RECETTES	
Affectation déficit 2014	190 000 €
Virement de la section de fonctionnement	293 000 €
Subventions d'investissement	483 000 €
Emprunt	150 000 €
FCTVA	50 000 €
Taxe d'Aménagement	2 000 €
TOTAL RECETTES	1 168 000 €

*Le résultat de 2014 doit être affecté dans le budget 2015.
 Nous affectons 189 563,61 € pour couvrir le déficit 2014.
 Il reste 271 009,48 € qui sont réinjectés dans le budget fonctionnement de 2015.*

TARIFS ASSAINISSEMENT

Montant de la redevance d'assainissement applicable du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 :

- Part fixe : 27 € / an / logement
- Part proportionnelle : 1.30 € / m³

Cette redevance est payée avec la facture d'eau potable.

Montant de la participation aux frais de branchement pour une maison existante :

- 750 €

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter ces participations cette année.

Montant de la participation de raccordement à l'égout pour une maison neuve

Le conseil municipal a décidé de le réévaluer cette année :

- jusqu'à 130 m² de surface de plancher : 7 000 €
- au-delà de 130 m² : majoration calculée sur la base de 13 € par m² supplémentaire
- création de surface de plancher supplémentaire dans un volume existant, partiellement aménagé et ne nécessitant pas un branchement nouveau : participation de 20 € par m².

Cette dernière participation ne concerne que les maisons neuves qui peuvent se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif et pas celles dotées d'un assainissement individuel.



COMPTE ADMINISTRATIF D'ASSAINISSEMENT 2014

Résultats cumulés			
	Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'EXPLOITATION	29 359,77 €	44 661,12 €	15 301,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	49 172,49 €	114 970,80 €	65 798,31 €
TOTAL CUMULE	78 532,26 €	159 631,92 €	81 099,66 €

Les recettes comprennent les reports d'exédents antérieurs.

L E DÉNEIGEMENT

L'organisation

Fin 2014, la commune a acquis un tracteur et une saleuse pour un montant de 59 000€ TTC. La saleuse a été achetée en co-propriété avec St Jean de Chevelu, et une demande de subvention du FDEC à hauteur de 40% a été faite auprès du conseil général. La lame de déneigement était déjà en co-propriété avec saint Jean de Chevelu.

Des conventions ont été établies avec :

- St Jean de Chevelu pour le déneigement d'une partie de leurs voies communales ;
- les prestataires privés (le GAEC du Marais et Gilbert DUPRAZ) pour deux secteurs de la commune ;
- des propriétaires de voies privées, déneigées auparavant (conventions payantes car sur le domaine privé).

Le tracteur est conduit par Frédéric Chassard, employé communal qualifié, qui a une très bonne connaissance du circuit. Celui-ci a été établi en concertation avec la commune de St Jean de Chevelu, avec une priorité donnée aux routes empruntées par les transports scolaires.

11 Cet hiver une cinquantaine d'heures de déneigement et de salage préventif ont été nécessaires et des économies de sel ont été constatées puisque le nouveau matériel en consomme deux fois moins.

En complément du déneigement, des bacs à sel, 11 au total, pour un montant de 440€ TTC, répartis sur l'ensemble de la commune, ont été mis à disposition des riverains. Nous avons l'intention à l'avenir, d'augmenter le nombre de bacs si des opportunités d'achat se représentent.



Zoom sur le tracteur

L'achat du tracteur est un investissement important et il est capital de l'amortir. C'est pourquoi nous l'avons équipé de godets, lève palette, fourche, saleuse (le tout inclus dans les 59 000€).

Outre le déneigement et le salage, il permettra d'assurer des missions pluridisciplinaires sur l'ensemble de la commune : dérasement des voies communales, transport de matériaux, réalisation des pré-travaux sur les plates formes de tri, curage des fossés...

Cet achat, non prévu au départ, permettra la réalisation de travaux d'entretien qui, soit n'étaient pas faits, soit étaient commandés à des prestataires de service.

VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

L'étendue de notre commune implique un nombre important de kilomètres et une complexité des réseaux.

Nous avons parcouru les voies communales afin d'évaluer l'état des réseaux, des voiries ainsi que du réseau pluvial. Ceci afin de lister les besoins et de planifier les travaux sur 5 ans.

Nous prévoyons de cartographier et numériser ces données afin d'en garder une trace.

Il est important de maintenir nos structures en bon état.

Les travaux réalisés en 2014

- Le nettoyage des écoulements d'eau a été effectué à l'automne sur l'ensemble de la commune. Régulièrement reconduits, ces travaux pérennisent les installations.
- Le chemin rural de la Manche a été réhabilité.
- La fontaine du Rond Point au Chef lieu a été remise en service.
- Les "nids de poule" ont été rebouchés, d'autres le seront prochainement.
- Un busage a été effectué sur un virage dangereux au Bas Lutrin.
- Le comblement des fissures et le gravillonnage sur les secteurs du Lutrin, des Borrels, des Reigners et du bas de la route du Risolet, ont été effectués.
- L'accotement en face de l'école a été gravillonné.



12



Les travaux d'entretien prévus en 2015 :

- Le rebouchage des trous est programmé après l'hiver (enrobé froid).
- Des travaux de reprise des affaissements en rives de voies.
- Travaux de revêtements (enduits).

Si les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour une commune, la réglementation ne l'y oblige pas en ce qui concerne les chemins ruraux. Actuellement, nous entamons une réflexion pour définir le niveau d'entretien des chemins ruraux en fonction de leur utilité.

CIRCULATION ROUTIERE ET SIGNALÉTIQUE

Lors des tournées de voirie ou à l'occasion de discussions, nous avons remarqué des incohérences de sécurité et de signalétique routière entre la voirie communale et le réseau départemental.

Une étude en lien avec les services du Conseil Départemental est en cours de réalisation.

Une réflexion sur la numérotation et signalétique de notre commune est à l'étude.

N'hésitez pas à nous faire part de vos constatations.

L A GESTION DES DECHETS

La collecte des ordures ménagères

Actuellement cinq conteneurs ("moloks") sont en service sur notre commune.

Celui des "Lutrins" doit être mis en service en 2015 après réalisation d'une plate-forme le long de la voie communale.

Concernant celui de Challière, les difficultés techniques sont surmontées et il sera installé courant 2015 sur le bas du hameau, en retrait de la RD1504.

Le tri sélectif

La commune a commandé cinq bennes de tri supplémentaires pour réaliser des pôles "Bennes de tri+molok". Le financement est intégralement assuré par la Communauté de Communes.

A terme, des bennes de tri seront disponibles à proximité des moloks des 4 routes, du chef lieu et d'un site en cours d'étude.

Saint Paul en quelques chiffres :

- 70 % des foyers utilisent leur badge ;
- Augmentation de 50 % des emballages collectés ;
- Augmentation de 13 % du papier récolté ;
- Augmentation de 12 % du verre récupéré.

Des incivilités sont toutefois constatées :

- Sacs déposés à côté des moloks à Saint Paul ou ailleurs ;
- Déchets laissés au pied des bennes de tri.

Le nouveau système de collecte engendre des économies.

Les trois élus de la commune présents à la commission déchets de la Com Com proposent d'inclure un nombre de sacs dans la part fixe (montant inchangé) afin que les usagers profitent des gains liés à ce système.

L E RÈGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Le conseil municipal a voté le nouveau règlement de la salle des fêtes. Il est consultable en mairie et sera affiché dans la salle.

Un changement important concerne les tarifs.

Pour les fixer nous avons privilégié :

- un prix toutes charges comprises. Cette formule évite toute mauvaise surprise au moment du règlement : les coûts de l'électricité, de la cuisine et du chauffage sont compris dans la location.
- des tarifs plus accessibles pour les habitants de la commune, les associations dont les animations ont des retombées collectives et les associations à but culturel.

Le second changement concerne les déchets.

Le nouveau système de collecte des ordures ménagères incite au tri. Il en va de même à la salle des fêtes. Des bacs seront mis à disposition afin de trier les déchets. Ils seront ensuite déposés dans les bennes de tri ou à la déchetterie. Aucun sac poubelle ne devra rester après la location d'un particulier et les associations pourront déposer un maximum de 3 sacs de 100 litres avec l'employé communal.

Afin de réduire la facture de gaz, coût important de la salle, nous avons entrepris de remettre en fonction le chauffage soufflant pour ne pas utiliser que le chauffage par le sol. Il s'avère que la panne est plus compliquée que prévue mais elle devra toutefois être réparée.

Une autre source d'économie d'énergie est la vigilance de chaque utilisateur en pensant à fermer les portes pendant la manifestation, éteindre les lumières ...

Tout geste que l'on fait chez soi!

	Cadre	Tarif	Commentaire
Particuliers	Commune	200 €	
	Hors commune	700 €	
Associations de St Paul	Pour une animation publique	2 gratuits	3ème utilisation = 300€
	Avec retombées financières privées	300 €	
Associations hors commune	Pour une animation publique	1 gratuité	2ème utilisation = 400€
	Avec retombées financières privées	400 €	
Après funérailles des familles		Gratuit	

La salle des fêtes est un bien commun, nous comptons donc sur votre esprit citoyen pour que vous utilisiez ce lieu de vie et de rencontres comme vous le faites avec votre propre maison.

La VIE

L E REPAS DES AÎNÉS



Le MENU en 2015

Terrine de volaille aux trompettes

Mousseline de brochet et sa sauce écrevisse

Sorbet et son alcool

Quasi de veau et son gratin de crozets

Fromage

Coupelle fraîcheur aux framboises



Chardonnay
Mondeuse et Pinot
Pétillant de Savoie
Café

Le 13 avril 2014 comme le 8 mars 2015, les aînés sont venus nombreux à la salle des fêtes pour partager le repas servi par l'équipe municipale et cuisiné par Ludo Traiteur.

15

Cette rencontre chaleureuse permet d'échanger, de prendre des nouvelles des personnes que l'on ne côtoie pas souvent et offre surtout l'occasion de partager un moment festif.



L'après midi est animée par le groupe RETRO II mais Gilbert, qui adore chanter, apporte sa contribution.



en 2015

Les doyens de la commune, Mme Padey et Mr Moreau, étaient présents lors de ces journées.



en 2015

A l'an kè vin !

LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918 ET DU 8 MAI 1945.

Ces cérémonies ont rassemblé de nombreux San Paulans.



Nous nous réjouissons de la présence des nouvelles générations, à côté des anciens combattants.

Souvenirs douloureux pour les uns mais message d'espoir pour que cela n'arrive plus.

À l'occasion du centième anniversaire, une présentation des morts de 1914 a été lue.

- **BOURBON Jean-Marie**

1 R 191 – matricule 1472. Né le 19 décembre 1888. Cultivateur aux Blanc. Fils d'Aimé et Marie Padey. Appelé bon pour le service armé le 7 octobre 1909 au 11e Bataillon de chasseurs à pied à Annecy. Envoyé dans la disponibilité le 26 septembre 1911. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 2 août 1914. Disparu à Saint-Dié (Vosges) le 27 août 1914. 26 ans.

- **LADORME Jean-François**

1 R 191 – matricule 1437. Né le 9 avril 1888. Cultivateur aux Vellats. Fils de Philibert et Marie Buisson. Appelé bon pour le service armé le 7 octobre 1909 au 11e Bataillon de chasseurs à pied à Annecy. Envoyé dans la disponibilité le 26 septembre 1911. Rappelé à l'activité par mobilisation générale le 3 août 1914. Disparu à Saint-Dié (Vosges) le 27 août 1914. 26 ans.

- **MOIROUD Auguste**

1 R 202 – matricule 1250. Né le 17 mars 1890. Cultivateur aux Moiroud. Fils d'Etienne et Marie-Louise Million-Rousseau. Appelé bon pour le service armé le 9 octobre 1911 au 158e Régiment d'infanterie de Lyon. Soutien de famille. Soldat de 1ere classe le 2 novembre 1912. Renvoyé dans ses foyers le 8 novembre 1913. Rappelé à l'activité le 2 août 1914 par mobilisation générale. Tué à l'ennemi le 22 août 1914 à Flachslanden (Haut-Rhin – Alsace allemande à cette époque). 24 ans.

Textes de Colette Million-Rousseau Badet

L'ATELIER THÉÂTRE



Depuis le 07 janvier un atelier théâtre s'est installé à la salle des fêtes le mercredi de 14h à 15h30.

Animé par Isabelle, il accueille actuellement 7 enfants de Saint-Paul.

Cet atelier a pu démarrer grâce à l'aide financière du comité des fêtes et de l'association "Les amis de

l'école", cette dernière ayant bien voulu prendre cette activité sous sa houlette. Nous les en remercions.

Un petit spectacle sera donné à l'occasion de la fête des écoles le 19 juin à 18h30.

Pour les inscriptions de la rentrée de septembre, s'adresser à Isabelle Renzi, à l'heure de l'activité, qui vous renseignera sur le mode de fonctionnement et le prix de l'adhésion.

17

D'ÉTRANGES PERSONNAGES

Ils vont apparaître au mois de juin dans notre commune.

En effet, dans le cadre d'un projet interdisciplinaire mené par les enseignantes, nos petits San Paulans réaliseront des épouvantails afin d'embellir notre cadre de vie à la belle saison.

Nous vous inviterons à venir voter pour votre épouvantail préféré le weekend de la fête des mères.

Vous aurez enfin le plaisir de les croiser au détour des routes de notre commune.

*De la fraîcheur ...
Pour en profiter, remontez le ruisseau du
petit creux en partant de la RD 921c en
amont des Vellats.*



L A FÊTE DES MÈRES

Le soleil du mois de mai a réuni les mamans de la commune.

Chacune s'est vue offrir une rose et tous, nous avons trinqué à leur santé.

Cette année, nous les fêterons le 31 mai à 11h à la salle des fêtes.

L A RÉUNION PUBLIQUE

Vous avez été nombreux à venir lors de la dernière réunion.

Nous vous proposons de renouveler cette rencontre cette année.

Le bulletin nous permet de vous informer et la réunion offre un moment d'échange.



Rendez vous le vendredi 09 octobre 2015 à 20h

SI ON MARCHAIT !

Deux boucles de randonnées et découvertes vont être tracées sur notre commune.

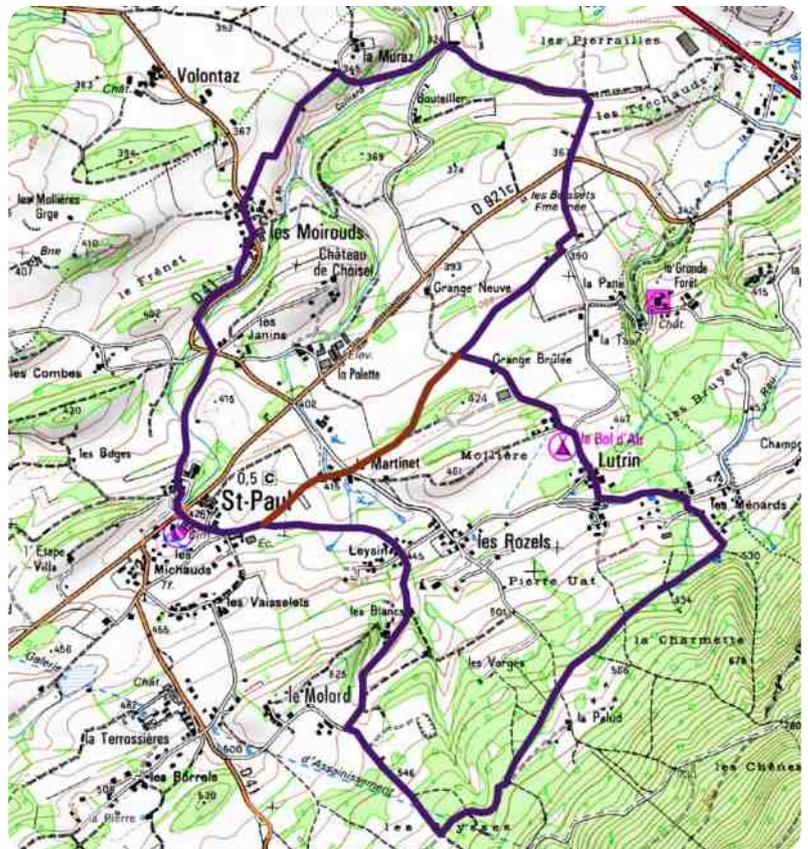
Nous travaillons sur l'itinéraire et le balisage des parcours en collaboration avec l'office du tourisme et le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard) ; des bénévoles nous ont rejoint pour un échange de connaissance des chemins communaux, du patrimoine culturel et historique.

Cela offrira la possibilité aux familles et à tous ceux qui le souhaitent de faire des promenades champêtres sécurisées (à pied, à vélo ou à cheval) tout en découvrant la beauté des paysages, des cours d'eau et cascades, des bâtisses (fours, maisons fortes, lavoirs,...) ainsi que l'histoire locale.

La première randonnée, d'environ 10 km, est déjà bien avancée (tracé en violet sur carte ci-contre).

19

Elle s'adresse à tous marcheurs avec une possibilité de retour rapide avant la grange brulée (représenté en orange).



La deuxième boucle est en cours de réflexion, elle nous emmènera dans la partie sud de St Paul.

L A JOURNÉE VERTE

Venez avec nous découvrir ces sentiers lors de la journée verte pour les nettoyer et les élaguer.

Chacun fera à sa mesure pour rendre accessibles nos chemins en collaboration avec les associations de Saint Paul qui seront présentes.

La devise de cette matinée : la convivialité au service de notre environnement !

Un casse-croûte nous réunira tous devant la salle polyvalente aux côtés du club relax.

Rendez-vous donc le 6 juin à 8h devant la mairie

En cas de pluie, cette journée sera reportée au 13 juin.

S EMAINE DÉLIRANTE DU 18 AU 25 JUILLET



A l'initiative de l'office du tourisme de l'avant pays, chaque commune organise des animations afin de valoriser les richesses locales.

Dans ce cadre, la commune de Saint Paul proposera une balade commentée et une balade d'orientation.

La balade commentée serpentera entre les maisons fortes, pierres remarquables et flore locale.

Elle aura lieu les lundi 20 à 9h30 et samedi 25 à 15h30 au départ du parking de la mairie.

La balade d'orientation partira du parking de l'école. Deux parcours sont prévus :

- balade famille de 2 à 3 Kms avec une chasse au trésor ;*
- balade randonneur de 6 à 8 kms.*

Elle aura lieu le dimanche 19 avec un départ libre de 9h à 11h et de 14h à 16h30.

Ces animations font partie d'une série d'évènements proposés dans les différentes communes.

Elles sont aussi bien destinées aux populations locales qu'aux visiteurs.....

L A BIBLIOTHÈQUE

Membres de la nouvelle équipe de bénévoles de la bibliothèque de Saint-Paul, nous vous adressons quelques lignes pour nous présenter à vous.

Le 6 septembre 2014, nous avons rencontré, avec plaisir, certains lecteurs de la bibliothèque, à l'occasion d'une journée portes ouvertes durant laquelle nous avons proposé la découverte de quelques nouveautés :

- un espace pour les plus jeunes lecteurs (0 – 3 ans) ;
- la lecture de trois contes "kamishibai" ;
- la mise à disposition d'une liseuse-tablette.

Nous avons également souhaité mettre en place un lien privilégié avec l'école ; ainsi, en décembre puis en janvier, nous avons rempli deux à trois grands sacs de livres que nous avons amenés aux élèves ; puis nous avons fait des temps de lecture à voix haute, aux petits et aux plus grands, avec d'autant plus de plaisir que nous avons senti des oreilles attentives!

21



Nous remercions les enfants et l'équipe enseignante de l'accueil qu'ils nous ont réservé et, bien sûr, nous allons continuer à "amener la bibliothèque à l'école", en attendant que l'école puisse venir à la bibliothèque!

Pour continuer à faire vivre la bibliothèque, il est important que vous nous soumettiez vos envies et vos choix ; en collaboration avec les services de Savoie-biblio, nous pourrions ainsi étoffer les rayons de la bibliothèque avec des ouvrages qui correspondront à vos attentes, qui seront un peu plus les "vôtres" (sujets, auteurs, thèmes, genre – BD, documentaires, romans, policiers, science-fiction, album-audio : musique et aussi livres-CD).

C'est ainsi que la bibliothèque deviendra votre bibliothèque .

Actuellement, vous pouvez emprunter des ouvrages aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Nous avons un arrivage de nouveautés environ une fois par mois . Un rayon thématique est renouvelé tous les deux mois ; là encore, n'hésitez pas à nous suggérer les sujets que vous aimeriez voir mis en avant.

Si vous n'arrivez pas toujours à nous rencontrer, vous pouvez laisser vos idées et messages à Christine que nous remercions de "jouer le jeu" et de faire le relais entre vous et nous.

Angélique, Carole, Marie-Hélène et Sophie



UN DÉPART, UNE ARRIVÉE.....

Nous souhaitons une bonne retraite à Claudine MARTEN, restée en poste durant 11 ans à Saint Paul, et accueillons avec plaisir Mme Cécile EVRARD, professeur des écoles, qui a été nommée au poste de Directrice de l'école.

Mme EVRARD a surtout enseigné jusque-là en Haute-Tarentaise et apprécie d'être nommée à Saint Paul.



LES ENFANTS ACCUEILLENT LE PÈRE NOËL ET OPALINE!



Le Père Noël les remercie :

Chers enfants de Saint Paul,

Merci pour votre accueil lors de mon passage dans votre charmant village. Je n'ai pas pu prendre mes rennes car il n'y avait pas de neige lorsque je suis venu. Vous avez donc fait connaissance avec mon cheval Opaline.

J'espère que les cadeaux que j'ai apportés pour votre école vous auront fait plaisir.

Je pars dormir et je vous dis à l'année prochaine.

Le Père Noël



L A PISCINE

L'activité s'est déroulée les lundis matins du 22 septembre au 24 novembre 2014.

Le transport à Belley et les entrées piscine ont été pris en charge par la Mairie.

SORTIE CULTURELLE À LA GALERIE EURÊKA ET AU MUSÉE SAVOISIEN

Les élèves de cycle2 se sont rendus à Chambéry, vendredi 27 juin 2014.

La visite du matin est consacrée à la découverte des reptiles et des amphibiens à la galerie Eurêka, pour apprendre à connaître et à mieux protéger ces animaux.

Après un pique-nique, les élèves suivent les guides du patrimoine pour une visite de l'exposition "En avant la musique ! Musiques populaires de Savoie", au musée Savoisien.



Les enfants ont pu, grâce à une approche sensible des traditions musicales savoyardes, apprendre à leur tour une danse et une chanson savoyarde.

Cette sortie donne à chacun l'envie de se rendre au musée, de devenir curieux, d'observer et de comprendre.

PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL POUR TOUS EN SAVOIE À L'ÉCOLE

Notre projet culturel 2014, dans le cadre du dispositif PACTES avec Arthur Lestrangle (conteur dramaturge), Shaji Karyat (conteur marionnettiste) s'est très bien déroulé : le bilan est très positif.

Ce projet a permis de travailler dans l'interdisciplinarité en ouvrant à la culture et à la rencontre d'artistes. Ainsi, les apprentissages se sont organisés tout au long de l'année autour de ce projet : maîtrise de la langue écrite et orale, organisation de l'espace, du temps, découverte du monde, éducation artistique, rencontres avec différents partenaires... Les élèves se sont investis avec intérêt et plaisir pour créer un spectacle vivant, présenté au public mardi 3 juin 2014 à St Paul dans le cadre du festival Vacarme de printemps.



La réussite de ce projet tient à la mutualisation des compétences de chacun dans un travail d'équipe : les artistes, Isabelle Marrillet, musicienne intervenante expérimentée, les professeurs du Chat aux Grandes Oreilles et leurs élèves, l'équipe du "Vacarme de printemps" (administratrice et techniciens), les parents (ateliers, matériel), les élèves et l'équipe enseignante.

24

L'association des Amis de l'école et les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ont apporté leur soutien financier.

Pour l'année scolaire en cours, nous travaillons avec d'autres artistes et partenaires locaux sur un projet différent : le son des objets environnants.





UNE CLASSE DE MER EN MÉDITERRANÉE

Les élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) sont partis du 16 au 21 juin 2014 à MARTIGUES dans les Bouches du Rhône.

Les objectifs de la classe de mer ont été les suivants :

- découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel : milieu naturel, géographique, historique (musée de l'Histoire de Marseille...);
- avoir une meilleure connaissance de la flore et de la faune dans cette région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur);
- participer à des ateliers sur l'éducation au développement durable avec l'association "Ecoute ta planète";
- découvrir une exploitation agricole en Camargue (culture du riz) et sensibiliser les élèves aux différentes activités humaines sur le delta;
- rechercher des documents sur les différentes activités prévues à l'occasion de ce séjour;
- et bien sûr dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, c'est donner l'occasion à chaque enfant d'apprendre à quitter le milieu familial et découvrir la vie en collectivité.

Un trajet en bus nous amène au centre "Les Joncas" à Martigues où nous serons hébergés.



Grâce à une navette maritime pour accéder au port de Marseille, nous découvrons le musée de la Marine, non loin de la Canebière ainsi que celui de l'histoire de Marseille

L'association "Ecoute ta planète" nous guide dans la découverte du littoral proche du centre "Les Joncas" et du marché aux poissons.





La visite de la Camargue et du parc ornithologique du Pont de Gau nous apprend que les oiseaux commencent à migrer vers le mois de juillet quand ils ont fini de nicher.

Les flamants roses étaient nombreux à cet endroit-là !

La jolie petite ville d'Aigues-Mortes, dont le nom provient des marais et des étangs qui s'étendaient autour du village et aussi du fait qu'il n'y a jamais eu de vives eaux à Aigues-Mortes.



26

Le sentier du Mas du Pont de Rousty nous permet de découvrir les élevages de taureaux, les roselières et les plantes halophiles.



Une sortie en bateau sur l'Albatros dans la baie de Carry le Rouet pour découvrir les belles Calanques de la Côte bleue.

La fin de la classe de mer, dernier projet aussi pour moi, leur maîtresse...

La semaine a été riche, intense en connaissances et découvertes ainsi qu'au niveau de l'apprentissage de la vie collective !

Article rédigé par Claudine MARTEN

LIRE ET FAIRE LIRE : LE PLAISIR DE LA LECTURE PARTAGÉE ENTRE GÉNÉRATIONS

Ginette, Henri, Marie-Hélène, Marie-Thérèse, sont "lecteurs" bénévoles à l'école pour "Lire et faire lire".

Des séances de lecture sont organisées en petits groupes, les lundis de 16h à 16h30, durant toute l'année scolaire. La démarche, axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations, stimule leur goût de la lecture et favorise l'approche de la littérature.

Quelques témoignages de bénévoles :

Si tous les enfants n'aiment pas les livres, tous les enfants aiment les histoires..... Cela permet de garder un contact avec les enfants et de rester actif à la retraite en s'impliquant socialement..... Transmettre le goût de la lecture et permettre aux enfants de grandir avec la littérature jeunesse est un plaisir partagé.



27

confortés par ces paroles d'enfants :

J'aime bien parce que les histoires sont bien lues..... Moi, j'aime bien être dans une petite salle.....

J'aime bien les lundis parce qu'il y a Lire et faire lire..... On découvre des histoires nouvelles, mais on peut aussi redemander des histoires déjà lues, parce qu'on les adore.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017, les rythmes scolaires ainsi que les TAP ne sont pas encore arrêtés, ils attendent l'aval de l'IA (Inspecteur d'Académie).

Les horaires des TAP, proposés par le conseil d'école, sont les mardis et vendredis de 15h à 16h30 comme pour l'école de St Jean de Chevelu.

*Un peu de patrimoine
 à découvrir en montant dans Santagneux pour
 rejoindre le chemin de la Lia.*

L ES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES (TAP)

Cette année scolaire, ils se découpent en 3 fois 30 minutes les lundi, jeudi et vendredi de 16h à 16h30 et 1h30 le mardi.

L'accueil périscolaire de la communauté de commune propose sur les Temps d'Accueil Périscolaires des ateliers gratuits qui ne sont pas obligatoires.

Différents thèmes sont abordés au cours de l'année scolaire et sont un moment d'intérêt et d'évasion pour les élèves.

Parmi les TAP le thème "du voyage" est abordé toute l'année scolaire.

Au niveau de la Mairie de St Paul, des activités complémentaires ont été mises en place le mardi de 15h à 16h30 afin de contribuer à l'épanouissement des enfants.

Le coût des intervenants est pris en charge par la municipalité.



Du 18 novembre au 16 décembre 2014, Mme DUCHARNE de la "Ressourcerie" a proposé une activité autour du recyclage.

L'objectif était de regarder le contenu d'une poubelle, et de réfléchir pour redonner une autre vie à des "déchets".

La fin du stage a fait l'objet d'un enregistrement façon émission radio.

28

Mme BELLEMIN Anne Sophie, est intervenue pour le Yoga-relaxation. L'activité a eu lieu du 6 janvier 2015 au 3 février 2015 par groupe de 8 enfants.

Les enfants très réceptifs aux propositions variées : "postures, relaxation, respiration, mouvements sur la musique etc", ont découvert avec beaucoup d'intérêt le yoga.



L E POTAGER

A partir du 28 avril, deux bénévoles, Jean Paul et Sandrine, vont initier les enfants au jardinage sur les temps TAP du mardi de 15h à 16h30.

En espérant que cette activité remplira nos paniers de beaux légumes... et qu'à la rentrée 2015 les enfants poursuivront leurs cultures.

LE COMITE DES FETES

La FETE DES FOURS 2015, c'est :

- 1 tonne de farine
- 5 fours
- 82 bénévoles
- 36 heures de travail en un week-end
- 220 km pour les livreurs
- 600 pains



C'est aussi :

- Des litres de café
- 200 kg d'oignons coupés et cuits sur place
- 100 kg de pomme de terre épluchées à la main
- 200 litres de lait offert par Henri Vincent
- 1200 tartes (sucrées ou salées)

Ainsi que :

- 100 repas servis le dimanche midi



Et en plus :

- Une centaine de ballons lumineux lâchés le dimanche soir.
- Et surtout LE PLAISIR D'ÊTRE ENSEMBLE.....

Le comité des fêtes remercie tous les participants et vous donne rendez-vous les 23 et 24 Janvier 2016 pour la prochaine édition

Vous avez une idée d'animation, n'hésitez à nous en parler!

L E CLUB RELAX

Eh oui ! cela fait déjà dix ans que le club des aînés ruraux (Généralités Mouvement aujourd'hui) a été créé. C'est ainsi que le 05 septembre dernier, nous avons fêté cet anniversaire à la salle des fêtes où nous avons invité toutes les personnes de 65 ans et plus de la commune. Un bon nombre d'entre elles étaient présentes pour déguster des toasts et trinquer à l'amitié.



Dans l'année, nous répondons à plusieurs invitations des clubs du secteur :

- 21/03 Loto à St Jean de Chevelu
- 26/05 Le club de Chanaz nous invitait pour un voyage au cœur du lac d'Annecy avec navigation et visite de l'écomusée.
- 06/06 Pique-nique au bord du lac de Chevelu organisé par le club de ce village. Un moment bien sympathique !
- 26/09 Invitation du club de Yenne pour une balade à St-Genix sur Guiers où nous avons visité le repaire de Louis Mandrin et le château de Montfleury avec repas à l'auberge de Mandrin. Quelle belle journée !
- 16/10 Loto à St Pierre de Curtille.

30



De début septembre à fin juin, nous nous réunissons un mardi après-midi sur deux pour "taper" le carton ou jouer à différents jeux de société avec un petit goûter à 16 heures.

Une ou deux fois par an, nous faisons une balade sur une journée. Cette année, dans les Aravis, nous avons fait escale à Manigod. Nous avons pu y découvrir l'église St Pierre qui abrite un magnifique orgue à tuyaux créé en 1995 avec visite ludique de cette pièce unique entrecoupée de petites aubades. Nous avons pris un déjeuner raffiné au col de la Croix Fry.

- Le 10/01, nous avons tenu notre assemblée générale avec le traditionnel tirage des rois. L'assemblée générale de la Fédération quant à elle a eu lieu à Chambéry le 14/03.
- Le 05/12, nous avons fini l'année par un repas dans un restaurant de la région.

Si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

*Un sourire illumine notre visage
Toujours du bonheur au club Relax !!!*

CAVALIERS DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (C.A.P.S.)

L'association a pour but de réunir des cavaliers propriétaires et d'organiser des randonnées en mettant en commun leurs connaissances équines, logistiques et topographiques.

L'année 2014 a vu pour deux de ses cavaliers la réalisation d'un projet qui leur tenait à cœur depuis de nombreuses années :

partir pendant plus d'un mois à cheval.

Ainsi, Claude et Patrick ont relié entre le 12 avril et le 20 mai la commune de Retournac (en Haute-Loire) et Bayonne au Pays basque, soit presque 800 kms par les sentiers de Saint Jacques de Compostelle.

Un cheval de bât portant tout le matériel les accompagnait. La vaillance de leurs montures, la variété des paysages et la gastronomie des régions traversées les ont enchantés.



31

La soirée dansante, qui avait précédé leur départ, ayant été très réussie de l'avis général, une autre a eu lieu le samedi 11 avril 2015, à St Paul sur Yenne, avant un nouveau départ pour un autre périple équestre au départ de Saint Paul, en traversant les Cévennes, par le chemin de Stevenson, jusqu'à la cité médiévale de Aigues-Mortes.

Patrick Prod'homme et Claude Gervasoni

LA SANPAULAISE

L'association de boules est en sommeil depuis de nombreuses années.

La dissolution est envisagée.

L'assemblée générale se déroulera le :

mercredi 29 avril à 19 h à la mairie



TENNIS CLUB SAN PAULAN

L'assemblée générale du 21 novembre 2014 a élu le nouveau bureau :

- PRESIDENT : MICHEL VIGNOLLET
- TRESORIER : DENIS CHAMP
- SECRETAIRE : CHARLOTTE ROSSET

Depuis 2 ans le nombre d'adhérents est en forte diminution à cause notamment de l'aménagement du Centre. En effet nous n'avons pas pu organiser de tournoi par manque de place et de structures (électricité, eau notamment suite à la démolition de l'ancienne salle des fêtes). De plus le bruit et les difficultés d'accès n'ont pas incité les joueurs à venir.

Malgré ce passage obligatoire, nous avons quand même voulu que le Tennis Club continue et nous espérons que la fin des travaux, les aménagements souhaités et les nouveaux arrivants nous permettront de relancer l'association et que de nombreux bénévoles nous rejoindront.

Le prix annuel des cartes reste inchangé pour les SAN PAULANS :

- adulte: 25€
- enfants (-10ans) : 10€
- caution clé : 8€

Renouvellement des cartes et des clés à partir du 1er juin auprès de :

Charlotte 06-14-57-18-48 ou Denis 06-74-22-07-90 ou Michel 06-30-85-54-72.

A bientôt sur le cours

32

GENERATION BJ

C'est une association loi 1901, fondée en 1995, dont le siège social est sis à SAINT-PAUL au lieudit "Les Vincents".

Elle est représentée par son Président, Gérard CARLES.

GENERATION BJ a pour objet la pratique du tout terrain et concentrations automobiles de marque TOYOTA, de type BJ, mais le club, sans cesse en évolution, accueille également depuis 2 ans des véhicules tout terrain d'autres marques.



L'association regroupe en moyenne une quinzaine de membres qui exercent leur passion sur des terrains majoritairement privés situés dans la région Rhône-Alpes et Auvergne.

Soucieux de l'environnement, les ballades sur les chemins communaux autorisés sont très encadrées et les membres n'hésitent pas à s'investir aux fins de nettoyer ceux-ci pour préserver la libre circulation de chacun.

Passion, convivialité et bonne humeur sont les maîtres mots de ce club qui fêtera ses 20 ans cette année.

Pour intégrer GENERATION BJ, il faut simplement posséder un véhicule adéquat et contacter Gérard CARLES au 06-03-12-27-40 pour plus d'informations.

L'ACCA

L'association regroupe 45 adhérents

L'année 2014 a été marquée par une diminution des dégâts occasionnés par les sangliers et un résultat encourageant sur les plans de chasse attribués par la préfecture.

Les activités

- Construction et installation de 2 miradors sur le secteur de la manche afin d'améliorer la sécurité de tous.
- Remise en état du chemin du garde (chemin de la montagne) suite aux intempéries de l'hiver dernier.
- Participation active à la journée verte organisée par la mairie ; nettoyage et élagage des chemins pédestres.
- Boudin à la chaudière.
- Prévenir les attaques aux cultures, avec l'installation de clôture électrique et emploi de répulsifs.



Projets pour 2015

Le boudin a eu lieu les 14 et 15 février.

- Poursuite de l'entretien des chemins.
- Comptage "chamois" la 2^e quinzaine d'avril. La date précise sera communiquée en temps voulu, pour une participation volontaire des habitants de Saint Paul.
- Projet à l'étude d'un local de chasse pour déposer le matériel nécessaire aux activités et pour conserver la convivialité du groupe des chasseurs.
- Un "dimanche à la chasse" pour tout public sera organisé en octobre 2015 .
- Un tir aux pigeons plus près de la salles des fêtes est à l'étude.

Pour information : Le renard a été supprimé de la liste des nuisibles!

Le Président et son équipe

LES AMIS DE L'ECOLE

Suite à l'AG du 10 Octobre dernier, il a été débattu des sujets suivants :

- Bilan financier
- Réélection du bureau
- Calendrier des manifestations

Le bilan de l'année 2013/2014, avec principalement deux manifestations, le barbecue "Karaoké" en juin et notre traditionnelle vente de tartes, cuites au feu de sarments, en septembre est à l'équilibre. Rappelons que ces manifestations servent à financer, en partie, les activités culturelles de nos enfants, comme la venue d'un intervenant extérieur ou encore l'aide à la formation d'un club de théâtre pour cette année 2014/2015 et bien sûr le voyage de fin d'année.

Pour l'année 2015, encore près de 500 tartes et pizzas ont été réalisées (et vendues !) dans une superbe ambiance une fois de plus, faisant de cette journée un moment rare qui voit se rejoindre anciens et plus jeunes (par l'âge ou par l'appartenance à l'école) et ce du matin très tôt jusqu'au repas du soir.



Pour clore l'année, un goûter de Noël a été offert aux enfants et aux parents de l'école le vendredi 18 Décembre.

Une remise de cadeaux pour les classes a eu lieu à la salle des fêtes avec la traditionnelle venue du Père Noël.

Suite à la démission de Béatrice Philippe du poste de trésorière (et je profite de cet article pour la remercier encore une fois pour son action !) et des nombreux postes laissés vacants, un nouveau bureau, composé de 3 hommes et 3 femmes, s'est formé.

Pdt : J. Feigenblum
Trésorière : K. Fontaine
Secrétaire : S. Merlier

Vice Pdt : P. Botin
Vice Trésorière : S. Buisson-Bertrand
Vice secrétaire : X. Milin

Une manifestation (encore à définir) sera proposée sur avril ou mai, et la soirée de fin d'année, bien que, à faire évoluer, sera probablement reproduite devant les retours très positifs des enfants et des parents chanteurs...

Evènements définits:

- 19/06 fête de l'école ;
- 26 et 27/09 ventes des tartes.

Le Bureau

FAMILLES OUBLIÉES, FAMILLES DISPARUES

A Saint-Paul, comme dans tout le canton de Yenne, depuis quelques années, de nombreuses familles extérieures à la commune sont venues s'installer, apportant vigueur et renouveau. Les noms traditionnels des familles de souche ont tendance à s'effacer au profit de noms venus d'ailleurs et il n'y a qu'à consulter les pages du bottin pour s'en convaincre. Pour de multiples raisons ce phénomène de disparition des noms anciens a toujours existé mais aujourd'hui il a pris une ampleur nouvelle.

Intéressons-nous aujourd'hui à une famille dont le nom a vraisemblablement disparu de Saint-Paul entre les années 1860 et 1880, la famille Guillerme.

Le plus ancien recensement connu des San-Paulans est la "consigne du sel", liste des noms de famille établi en 1560 pour que les habitants puissent s'approvisionner en sel auprès du regrattier communal car, à cette époque, le sel était un monopole de l'Etat savoyard. Le nom de Guillerme n'y figure pas.

Une première mention de la famille Guillerme de Saint-Paul apparaît sur la mappe sarde de 1730. Le registre associé au cadastre que l'on appelle la *Tabelle* fait mention d'un Claude Guillerme lui-même fils de Claude François Guillerme. Il est propriétaire de très nombreuses parcelles de terre dans le voisinage du hameau des Vellat où se trouve sa maison (parcelle n° 2438).

Entre les années 1742 et 1748 la Savoie a été occupée par les troupes espagnoles qui ont mis le pays en coupe réglée. L'ennemi a imposé un tribut de guerre que l'on a appelé la "Capitation espagnole" car il frappait tous les chefs de famille. Comme toujours, le prélèvement d'un impôt nécessite la confection d'une liste des sujets imposables qu'on appelle un "rôle". Sur le document correspondant à la paroisse de Saint-Paul et daté de 1743, figure la mention d'un Antoine Guillerme âgé de 40 ans, de sa femme de 36

ans, d'un fils de 6 ans et d'une fille de 4 ans. Antoine Guillerme est qualifié de journalier.

La famille Guillerme entre dans l'histoire régionale avec l'équipée des Voraces, tentative avortée d'établissement d'une république à Chambéry qui a eu lieu au mois d'avril 1848. Les instigateurs sont une troupe de Savoyards de Lyon au chômage, travaillant dans la soie, encadrés par un groupe de Républicains lyonnais portant un nom propre à inspirer la terreur, les Voraces. On a estimé l'effectif de la petite troupe à 1300 Savoyards encadrés par 200 Voraces. Leur chef est Charles Guillerme, né à Saint-Paul en 1792, et exerçant la profession d'apprêteur en soie à Lyon depuis 1814 (1).

Au XIXème siècle, nombreux ont été les habitants de l'Avant-Pays savoyard à émigrer vers la capitale des Gaules afin d'être employés dans la Grande Fabrique. Charles Guillerme arbore fièrement sur son cheval une ceinture de colonel et ses hommes sur qui il a beaucoup d'ascendant ne l'appellent que "le colonel". Il est secondé par son fils prénommé Jean-Charles né à Lyon en 1814. Selon Théophile Chapperon (2), Guillerme père a une fortune considérable tant à Lyon qu'à Yenne où il possède fermes et moulins. C'est sans doute une des raisons pour laquelle la troupe qui se déplace à pied à choisi de passer par Yenne et non par Pont-de-Beauvoisin, ce qui aurait été plus court. Charles Guillerme a envoyé à Yenne François Gallay natif de Gerbaix et employé dans son atelier d'apprêtage de la soie avec 3 ouvriers boulangers pour aller pétrir du pain dans la boulangerie qu'il possède à Yenne et qui est inoccupée. Lors de cette journée du 2 avril les hommes peuvent se rassasier sur le pré de foire non sans commettre quelques actes de vandalisme, plutôt modérés par rapport à ceux que la population redoutait.

L'équipée arrive à Chambéry le lendemain 3 avril et, le surlendemain, après un instant de panique de la part des autorités en place les Voraces sont repoussés et certains sauvagement assassinés. Ni les autorités françaises, ni les autorités piémontaises n'ont

présenté un bilan incontestable du nombre de victimes dans les deux camps. Ce que l'on sait c'est que Guillaume fils s'est installé à Yenne après 1848, où comme on l'a déjà vu la famille est déjà implantée.

La renommée de la famille Guillaume s'est étendue au-delà de Saint-Paul de manière beaucoup plus pacifique dans la dernière moitié du XIX^{ème} siècle. En effet, Paul Percevaux qui avait des attaches familiales dans notre région, nous apprend que Anthelme Guillaume appelé communément Tarmet et né à Saint-Paul-sur-Yenne le 29 avril 1849 a longuement travaillé dans le Valromey (3). Il était le fils de Pierre Guillaume cultivateur à Saint-Paul et de Joseph Moiroud. Selon sa fille Marcelline, Anthelme a effectué des charrois de pierre depuis la carrière de Brénaz pour la construction du clocher et de la façade de l'église de Champagne-en-Valromey à une date qui n'est pas précisée. Vers 1880 il épouse Marie-Louise Chabaud dite Cécile née à la Balme-de-Pierre-Châtel le 6 novembre 1859.

Anthelme Guillaume n'habite déjà plus à Saint-Paul au moment de son mariage et c'est alors qu'il entame une carrière d'entrepreneur de battage ambulancier avec une petite batteuse entraînée par une locomobile à vapeur. Aidé de son cousin Claude Guillaume dit Dodon il commence à écumer les communes du Valromey qui abandonnent petit à petit le battage au fléau et se convertissent au battage mécanique. A partir de 1900 il est également secondé par son fils

Joseph qui est né le 29 octobre 1885 à Champagne-en-Valromey. Ceci nous confirme le fait que, à cette date, la famille Guillaume avait déjà, pour des raisons que nous ignorons, quitté la commune de Saint-Paul (4).

La guerre de 14 va semer le trouble dans le monde des campagnes. Joseph Guillaume est mobilisé et l'avenir de l'entreprise repose désormais sur les épaules du père Guillaume âgé de 65 ans, secondé par sa fille Marcelline de 31 ans. Cette dernière a laissé un grand souvenir dans le pays, étant capable de charger sans difficulté apparente un gros sac de blé de batteuse sur ses épaules.

Le 4 octobre 1915 Joseph Guillaume est tué à Ménaucourt dans la Marne, compromettant la survie de l'entreprise familiale. Toutefois le temps des battages à l'ancienne a encore de beaux jours devant lui car les nouvelles moissonneuses-batteuses ne gagneront vraiment la partie qu'à partir des années 1955.

René Clocher

- 1 L'apprêteur en soie accomplit plusieurs opérations sur le fil de soie avant son tissage, telles que décreusage, teinture, apprêt. Le décreusage est une opération de lavage du fil de soie afin de le débarrasser de son enveloppe de grès.
- 2 Théophile Chapperon. L'aventure des Voraces. Mémoires de l'Académie de Savoie. Tome VI.
- 3 Paul Percevaux. Au flanc du Colombier. 1995.
- 4 Colette Badet que je remercie ici a montré qu'à partir du recensement nominatif de 1876, il n'y a plus de famille Guillaume habitant à Saint-Paul.



M EILLEURS VŒUX DE BONHEUR AUX JEUNES MARIÉS :

Laurence PASCALINI et Julien SCHWARTZ mariés le 8 février.

Laure Marie Denise GARNOTEL et Régis CHARLES mariés le 7 juin.

Christelle GONNET et Stéphane Jean Noël LESUEUR mariés le 9 août.

Laurène Sylvie LAPASSET et Guillaume CLOCHER mariés le 4 octobre.

Linda BAGHEZZI et David Louis LEROY mariés le 6 décembre.

Bernadette MOIROUD et Georges GIANESELLO mariés le 27 décembre.



B IENVENUE À :

37

Romy, Zara, fille de Rudy JACOB et de Camille MANGE, née le 8 janvier à Belley.

Axelle, fille de Nicolas MILTGEN et de Christy LEROY, née le 15 septembre à Chambéry.

Pauline, Catherine, fille de Antoine BESSIERE et de Johane TRAVAIL, née le 18 octobre à Chambéry.

Martin, Antoine, fils de Thomas BOISSEAU et de Dorothee GAUDIN, né le 05 décembre à Belley.

Pauline, Eileen, fille de David GAINÉ et de Delphine SARA, née le 12 décembre à Chambéry.



S INCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

Marcel CHAZOT, décédé le 19 février à l'âge de 78 ans.

Odette LACOMBE, veuve ROSI, décédée le 22 mars à l'âge de 80 ans.

Josette Raymonde PECHAIRE, épouse SEPPOLONI, décédée le 14 juillet à l'âge de 70 ans.

Raymond Eugène JOUBERT, décédé le 12 août à l'âge de 74 ans.

Antoine RODRIGUEZ, décédé le 13 septembre à l'âge de 80 ans.

Jean-Claude BOUCHAUD, décédé le 8 novembre à l'âge de 82 ans.

L E PERSONNEL DE LA COMMUNE

Un moment douloureux

Le décès brutal d'Anne Geoffroy nous a tous bouleversés.

Durant ces dernières années Anne a assuré la garderie à l'école ainsi que le secrétariat de mairie et le recensement.

Anne a également su s'impliquer dans la vie de la commune notamment à la bibliothèque où elle a fortement œuvré.

Nous garderons en souvenir son sourire et sa joie de vivre.



Départ Yves Delmarre

Le 3 octobre dernier, le personnel en compagnie du Maire ont souhaité célébrer le départ pour une retraite bien méritée d'Yves Delmarre qui aura occupé le poste d'agent technique sur notre commune pendant de nombreuses années.

Les discours d'Yves et Pierre se sont succédés et c'est non sans émotion que Yves s'est vu remettre ses cadeaux de départ.

Nous lui souhaitons de bien profiter de ses nouveaux moments de liberté.

38

Vœux au personnel

Le 30 janvier dernier, c'est autour d'un verre et de mignardises que l'équipe municipale a présenté ses vœux au personnel de la commune.



Avec de gauche à droite :

Michèle LATASSE, Séverine BIZOLON, Frédéric CHASSARD, Isabelle GUSMERINI et Christine SUEL

Les effectifs de la commune

- Séverine BIZOLON, en CDD, assure le service au restaurant scolaire et le ménage des bâtiments (15h30 hebdomadaire).
- Frédéric CHASSARD, en CDD, assure le déneigement et l'entretien des bâtiments et des extérieurs (35h hebdomadaire).
- Isabelle GUSMERINI, titulaire, assure le service au restaurant scolaire (27h45 hebdomadaire).
- Michelle LATASSE, en contrat aidé, assure le service au restaurant scolaire, le ménage et les heures d'ATSEM (20h hebdomadaire).
- Christine SUEL, en CDI, assure le secrétariat de mairie (28h hebdomadaire).

UN DÉFIBRILLATEUR

Parce que lors d'un arrêt cardiaque chaque minute compte



Pour une meilleure accessibilité, le DAE (défibrillateur automatisé externe) de la commune va être fixé en extérieur.

Il sera installé sous le auvent du bâtiment technique face à la cure.

Il sera ainsi accessible 7jours/7jours, 24h/24h pour toutes les personnes qui en auront besoin pour un parent, un ami, un voisin, un passant...

Les pompiers, en collaboration avec la commune, vous proposent une information gratuite sur l'utilisation du DAE et sur les gestes de premiers secours le :

samedi 16 mai 2015 à 10 H à la salle des fêtes.

Pour une meilleure organisation, merci aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de la Mairie.

39

LA DÉMOUSTICATION

C'est l'affaire de tous.

Chacun peut contribuer à éviter la prolifération des larves de moustique par des gestes simples :

- enlever tous les objets qui peuvent servir de recueils d'eau ;
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs ou les remplir de sable ;
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles avec grille, ...)
- couvrir de façon hermétique les réserves d'eau avec de la toile moustiquaire.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur le site internet de l'E.i.R.A.D. (www.eid-rhonealpes.com) ou prévenir la mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES

Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles dès 16 ans. La démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver précieusement et un dépliant.

Documents nécessaires pour le recensement :

- une pièce d'identité ou éventuellement un certificat de nationalité française ;
- le livret de famille des parents ;
- un justificatif de domicile.

Qui peut faire cette démarche ?

La démarche peut être faite :

- par l'intéressé lui-même (obligatoire si la démarche est faite après 18 ans) ;
- par l'un de ses parents ou par son tuteur.

Recommandations :

L'attestation de recensement vous sera demandée par l'école, pour le permis de conduire, pour les concours et les examens.

L'attestation est à garder précieusement car aucun duplicata ne sera délivré.

Tout changement d'adresse ou de situation après avoir été recensé doit être signalé au Centre du Service National de Varcès.

Dans l'année suivant votre recensement, vous recevrez une convocation du bureau du service national de Valenciennes afin d'effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense). A l'issue de cette journée, un certificat de participation vous sera remis.

Le recensement à 16 ans facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être effectuée en mairie avant le 31 décembre.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se présenter en mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site : mon-service-public.fr.

*Au détour d'un chemin
Vous pourrez découvrir ce pignon à pas de
moineaux en descendant vers le Lutrin.*

PIÈCES D'IDENTITÉ

Carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Cet allongement de cinq ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour obtenir ou renouveler une carte nationale d'identité sécurisée, il faut se présenter en mairie avec les pièces justificatives :

- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes ;
- un justificatif de domicile.

41 Le dossier est ensuite transmis en préfecture.

Passeport

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée (Yenne) avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Pour Yenne, il est préférable de prendre rendez-vous au : 04 79 36 70 48.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription s'effectue en mairie et ensuite à l'école.

Pour les enfants de petite et moyenne section :

L'inscription a lieu à la mairie de saint Jean de Chevelu (tél : 04 79 36 80 11).

Pour les enfants de grande section jusqu'à la fin de la primaire :

L'inscription a lieu à la mairie de Saint Paul (tél : 04 79 36 81 04).

Pour procéder à l'inscription, il faut se présenter en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé.

Après l'inscription en mairie, prendre rendez vous avec Mme EVRARD, directrice de l'école, au 04 79 36 87 90.

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX

La déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

La déclaration préalable concerne des travaux sur une petite surface.

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

La déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Le permis de construire

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Il s'applique :

- Aux travaux créant une nouvelle construction. Ces constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.
- Aux travaux sur une construction existante. Ils concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

42

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

PERMANENCES DU NOTAIRE

Le notaire de Yenne, Mr MARCZEWSKI, assurera deux permanences les samedi 6 juin et 26 septembre de 9h à 12h à la mairie afin de répondre aux questions..

Les rendez-vous sont à prendre en mairie aux horaires d'ouverture.

Les numéros utiles

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Services de secours : 112
- SOS Médecins 73 : 3624
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Cancer info service : 0 810 810 821 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- Enfance maltraitée : 119

Les horaires de la déchetterie

- Du lundi au vendredi : 14h à 17h30 (19h en été du 01/04 au 30/09).
- Le samedi : 9h à 12h et 14h à 17h30 (19h en été).

43

Communauté de Communes de Yenne

133 rue de la Curiaz 73170 YENNE

- Tél : 04 79 36 90 76
- Fax : 04 79 36 92 72
- Courriel : ccyenne@wanadoo.fr
- Urgence service des eaux : 06 80 60 96 74

*Un coin à pêche
dans le ruisseau du Colliard sur le sentier
entre la Muraz et Challière.*

Rappel des dates à retenir

En mai

- Le 8 à 11h : Cérémonie commémorative
- Le 16 à 10h : Démonstration défibrilateur
- Le 31 à 11h : Fête des mères et vote épouvantail

En juin

- Le 6 à 8h : Journée verte
- Le 6 de 9 à 12h : Permanence du notaire
- Le 19 : Fête de l'école
- Le 23 à 19h : Groupe folklorique "Lebiodouchka"

En juillet

- Le 14 : Sortie d'été, ouverte à tous, organisée par le comité des fêtes (à confirmer)
- Le 20 à 9h30 : Balade commentée
- Le 19 dès 9h : Balade d'orientation
- Le 25 à 15h30 : Balade commentée

En septembre

- Les 26 et 27 : Vente des tartes des "Amis de l'école"
- Le 26 de 9 à 12h : Permanence du notaire

En octobre

- Le 9 à 20h : Réunion publique

En novembre

- Le 11 à 11h : Cérémonie commémorative
- Le 21 : Théâtre avec la compagnie "Sous la pluie"

En décembre

- Les 6 et 13 : Elections régionales

En janvier 2016

- Les 23 et 24 : Fête des fours

La Mairie

Ouverture au public :

- Mardi : 8h30 à 12h
- Jeudi : 17h à 19h
- Samedi : 8h30 à 12h

Permanence du maire :

- Samedi de 8h30 à 12h sur rendez-vous

Site internet :

- <http://www.stpaulsuryenne.fr>

Contacts :

- Tél : 04 79 36 81 04
- Fax : 04 79 36 99 34
- Courriel : mairie.stpaulsuryenne@wanadoo.fr